

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois 4 fr. 25	6 mois 8 fr.	1 an 15 fr.
Autres départements.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 34 COMETE POSTAL 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 20
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 20

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le discours de Londres. Nouvelle conférence, dit Lloyd George. On verra, riposte Briand. L'accord doit être le résultat de concessions mutuelles non de sacrifices constants exigés de la France! — Un grand débat à la Chambre. Ce qu'il doit en sortir: Tout pour l'union des Alliés qui garantit notre sécurité. — Les élections italiennes. — L'ouvrier allemand va gagner la paix, dit un roi de l'acier américain. Une réforme de la loi de 8 heures permettrait une lutte efficace.

Un peu inquiet de l'effet produit chez les Alliés par son récent discours, Lloyd George voudrait une nouvelle conférence à Londres. C'est au moins ce que déclarent les journaux anglais.

Très sagement, M. Briand a estimé qu'il y avait intérêt pour nous à ne rien précipiter. Il a voulu, au préalable, reprendre contact avec le Parlement afin d'avoir une autorité nouvelle pour résister aux suggestions britanniques contraires aux intérêts de la France.

Le Temps se livre à une étude intéressante, il rappelle une à une toutes les conférences ou toutes les conversations entre alliés et il établit qu'à chacune d'elles la France a dû accepter un sacrifice nouveau. Le détail offre un intérêt de premier ordre :

Le conseil des quatre, où M. Wilson fut la responsabilité et M. Lloyd George l'ant de pouvoir, nous avait déjà lassés plus d'un souvenir pénible. L'année suivante, nous avons eu la conférence de San-Remo, qui a sanctionné, malgré la France, ce traité turc dont on a à l'heure actuelle, depuis lors, le caractère inapplicable et dangereux. Puis est venue la conférence de Spa, qui a tranché la question des navires à l'avantage de la Grande-Bretagne, mais qui a établi contre la France, sous la forme des avances et des cinq marks or par tonnes, une taxe sur le charbon allemand. La conférence de Paris, en janvier dernier, nous a imposé le système du forfait, qui limitait notre créance sans résoudre le problème des réparations. La première conférence de Londres, en mars, a enregistré non sans peine la faillite du système forfaitaire, mais elle a ouvert une autre crise en décidant que les émigrés allemands de Haute-Silésie voteront le même jour que les habitants du pays. Au week-end de Lympe, le 24 avril, on a aggravé la crise de Haute-Silésie, en ordonnant à la commission interalliée de présenter ses conclusions dans les quatre jours (c'est l'origine immédiate des troubles actuels). Encore croyions-nous que le tête-à-tête de Lympe avait permis à M. Lloyd George de s'entendre avec M. Briand pour la seconde conférence de Londres ; mais à peine celle-ci était-elle réunie, le 30 avril, que le chef du gouvernement britannique prenait nettement position contre le programme de gouvernement français.

Bref, à chacune de ces rencontres, nous avons eu l'impression que M. Lloyd George se considérait comme une sorte d'arbitre, chargé de statuer périodiquement sur un procès franco-allemand. Cette manière de jouer les plaideurs — les plaideurs qui se disputaient une huile et qui n'en avaient que les coquilles — ne nous a jamais fait plaisir. Pour éviter de nouveaux trébuchements, disons tout net qu'elle ne nous convient plus.

Le Morning Post avait parfaitement résumé la situation en termes plus brefs :

« L'Angleterre a obtenu la destruction de la marine allemande ; la livraison de la marine marchande ; la cession des colonies ».

D'un mot : John Bull exige et obtient le maximum. La France demande, mais on rogne, à chaque conférence nouvelle, quelque chose d'un autre programme si peu en rapport avec nos pertes cruelles !

Il était donc juste que les représentants français fussent en état de présenter auprès de M. Briand la volonté du pays. Or, le pays trouve que les concessions faites sont suffisantes. Il entend en rester là sur ce point.

Textes, la France est, aujourd'hui comme hier, pour l'entente cordiale, pour l'accord absolu entre les Alliés. Elle sait bien que c'est la seule garantie de la paix européenne, mais cet accord doit être le résultat de concessions mutuelles, alors que la France est l'éternelle sacrifiée.

Notre rôle au cours de la grande guerre, notre épuisant effort, nos incalculables pertes humaines et matérielles nous donnent le droit de parler en égaux, non en comparses.

Le premier moment de mauvaise

humeur passé, M. Lloyd George approuvera le mouvement de résistance légitime de notre pays.

Nous ignorons, au moment où nous écrivons, sous quelle forme, la Chambre française formulera son opinion, mais nous voulons espérer que nos élus oubliant le jeu des intrigues contre le Cabinet ne songeront qu'à l'intérêt général.

L'heure est difficile en raison de la tension qui existe entre la France et l'Angleterre.

Doit-on suivre les interpellateurs qui vont essayer de profiter de la circonstance pour faire la chasse aux portefeuilles ? Personne n'osera le soutenir. Aussi bien, peut-on rendre M. Briand responsable de l'application difficile du traité ; de ce traité qui apparaît de plus en plus inapte à régler les questions délicates surgissant à chaque coin d'une discussion inépuisable, en raison de l'éternelle duplicité des vaincus ?

Déclarera-t-on que les concessions successives de nos dirigeants sont inacceptables ; que M. Briand a cédé sans mesure, sacrifiant les intérêts de la France lorsque, par exemple, il a consenti à ramener de 210 à 132 milliards la dette de l'Allemagne ?

Dirait-on que les promesses de l'Allemagne ne sauraient nous inspirer aucune confiance si nous ne détenons un gage sérieux ? Ce serait blâmer notre Premier et lui donner un successeur qui ne pourrait espérer aucune entente avec Lloyd George sur le programme imposé. Ce serait donc s'exposer à voir l'Angleterre dénoncer l'alliance, nous laissant toute la responsabilité d'une action isolée contre la Prusse.

A cela, les détracteurs du Cabinet actuel ripostent : Que parlez-vous d'isolement ? L'Angleterre est dans une situation plus précaire que la nôtre ; elle a plus besoin de nous que la France de la Grande-Bretagne. Aussi bien, cette alliance ne nous vaut que déboires et déceptions.

Ces partisans du « splendide isolement » risqueraient de pousser notre pays à l'abîme.

Les accords ont fait notre part modeste. C'est entendu, mais l'Angleterre s'est engagée à nous garantir ce minimum. Aurions-nous la même certitude si nous commettons l'impardonnable faute de rompre un accord indispensable à notre sécurité, à la paix de l'Europe ?

« Si nous avons vaincu l'Allemagne », écrit M. Raynaldy, député de l'Aveyron, c'est parce que nous avons eu des alliés ; et l'Allemagne n'est tombée que le jour où elle a été abandonnée par les siens. Renversez les données du problème : dans dix ans, dans quinze ans d'aujourd'hui, mettez la France seule, en présence d'une Allemagne reconstituée, plus peuleuse, plus riche, plus forte par conséquent qu'aujourd'hui, et non plus isolée, mais, sinon soutenue, du moins ravitaillée par les peuples voisins, qui ne seront plus avec nous, qu'adviendra-t-il ?

Nous aurions l'aide américaine, objectera-t-on.

Qui le garantit ?

Est-il donc possible de jouer le sort de la France en détruisant les alliances qui sont, personne n'en peut douter, une garantie de sécurité ?

Le débat qui a lieu à la Chambre, à l'heure actuelle est donc grave. Nous pouvons déplorer la part insuffisante qui nous est faite par les Britanniques. Ce n'est pas une raison suffisante, pensons-nous, pour compromettre l'avenir à la suite d'un mouvement de mauvaise humeur, ce mouvement fut-il très légitime !

M. Briand avec son merveilleux talent saura certainement convaincre la Chambre de la nécessité du maintien de l'Entente, comme il s'emploiera de son mieux, on n'en peut douter, à obtenir pour notre pays le maximum de ce que peut donner l'impartial Traité de Versailles.

Et le Parlement l'approuvera, à coup sûr, à une énorme majorité.

Contrairement aux indications des premiers télégrammes venus de Rome, les élections de dimanche dernier n'ont pas profondément modifié la composition de la Chambre. La situation des partis reste sensiblement la même. Mais il convient de noter, cependant, que si les socialistes élus sont presque aussi nombreux que hier, les communistes ont subi un échec cruel.

Echec plus grave encore pour les partisans de M. Nitti qui ne sont

plus que quelques unités. Ce résultat doit être enregistré avec satisfaction chez nous, M. Nitti étant favorable aux revendications allemandes.

Les groupes constitutionnels sont représentés par plus de 300 membres sur 535 députés que compte la Chambre italienne. C'est dans l'union de ces groupes, plus réelle aujourd'hui, que réside le succès de M. Giolitti. Les partis de l'ordre sont assurés d'une majorité absolue à laquelle se joindront souvent les partisans d'autres groupes dissidents qui n'entendent pas faire cause commune avec les socialistes.

Au total, la majorité du bloc gouvernemental est certaine, c'est l'essentiel.

Un roi de l'acier américain, de retour d'Europe, vient de proclamer, en pleine Chambre de Commerce de New-York que l'ouvrier allemand est en train de gagner la paix.

C'est qu'en effet, a-t-il dit, avec l'intelligence de l'intérêt général qui caractérise tous les Allemands, le travailleur germanique a compris qu'il fallait travailler beaucoup et à bon compte, si bien que, maintenant, c'est l'Allemagne qui vend à l'Amérique ce que celle-ci vendait avant la guerre.

La tonne d'acier allemande coûte 250 fr. de moins que la même tonne produite en Angleterre. Seulement les Allemands ne font pas huit heures, ils travaillent dix et d'une heure !

Tandis que les socialistes alliés font de la politique et limitent de leur mieux la production, les camarades allemands font de la besogne et préparent le relèvement rapide de leur pays. Dans quelques années les honnêtes auront reconquis la première place sur les marchés mondiaux !

Voilà le plus clair résultat de cette néfaste loi de huit heures, excellente en principe, mais qui n'est pas dû être appliquée avec une précipitation désastreuse pour les vainqueurs !

Qu'on ne se méprenne pas sur nos sentiments. Nous ne prétendons pas dire que l'ouvrier devrait travailler 10 heures pour le salaire actuel de 8. Mais l'Etat a tort d'entraver la production par une législation rigoureuse et stupide. Entrepreneurs et industriels devraient pouvoir s'entendre avec leur personnel pour un travail permanent de 10 heures si bon leur semble, à un salaire à déterminer en commun. Comme le Capital commence à comprendre que le Travail doit être intéressé au succès de l'entreprise, si la néfaste loi de huit heures était suspendue au gré des travailleurs, ces derniers pourraient profiter de la circonstance pour réclamer et obtenir une participation aux bénéfices que leur travail procure aux entreprises. Rien de tel qu'une bonne entente, loyalement observée, entre le Capital et le Travail pour donner des résultats heureux pour les deux partis intéressés dans l'affaire.

Cette entente serait favorable aux deux facteurs de la production et, par contre coup, à la prospérité nationale.

C'est un résultat qui mériterait d'être inscrit en ligne de compte pour la révision d'une loi néfaste !

A. C.

Poilus, sachez vieillir

Après la guerre, on constata en haut lieu, que de nombreux poilus n'avaient pas reçu la légitime récompense de leurs efforts et de leur dévouement.

« Hommes de troupe » proposés pour la médaille militaire, officiers de réserve et de territoriale proposés pour la croix, attendaient le ruban promis et bien gagné.

Dans la griserie de la victoire, on pensa qu'il fallait faire quelque chose en faveur de tous ces braves gens ; et, le cœur débordant d'une reconnaissance qui paraissait devoir être éternelle, on créa... une commission.

Quand les compétiteurs se comptent par milliers, les commissions les mieux intentionnées se transforment, sans le vouloir, en loteries. C'est ce qui se produisit.

Malgré leur évidente bonne volonté, les commissaires furent, sans doute, débordés et n'eurent pas le temps d'examiner les dossiers de tous les candidats. Il convient d'ajouter que plusieurs de ces dossiers, révélant des instincts « baladeurs » assez singuliers, firent trois petits tours, comme dans la chanson, prirent la clef des champs et ne reparurent jamais.

Il y eut donc des poilus décorés ; et

beaucoup d'autres qui ne le furent point.

Puis, à la longue, les sentiments s'émuèrent. L'armée des solliciteurs était vraiment trop imposante. On revint bien vite aux saines traditions.

— J'ai pris part à cette opération, disait un combattant. J'ai lutté comme un enragé, pendant des années, j'ai été cité à l'ordre, blessé, etc...

Et l'administration de répondre : — J'ai l'honneur de vous faire connaître que vous ne réunissez pas le nombre d'annuités suffisantes.

Autrement dit : — Que venez-vous nous chanter avec vos histoires de combat, de citation, de travail surhumain, etc. Ce qui compte avant tout pour nous, administration militaire, ce sont les « an-nu-i-tés ». Pas d'annuités, pas de ruban. Passez le cap souvent difficile de la quarantaine ; devenez quinquagénaire. Alors, nous reparlerons de votre affaire.

— Mais, direz-vous, il y a des « pères » qui les ont, les annuités et qui, cependant, n'ont pas été décorés. En raisonnant ainsi, vous semblez oublier qu'il y a annuités et annuités.

Exemple : Avant la guerre, vous étiez réformé. Au moment où la guerre a éclaté, vous avez repris du service. Même si vous avez aujourd'hui cinquante ans, vous êtes un tout jeune homme, aux yeux de l'administration militaire. Vous comptez, au plus, une dizaine d'années.

Quant à l'adjudant ou à l'officier de 35 ans, qui a toujours été bien portant et qui peut ajouter quelques campagnes coloniales à ses états de service, c'est un vieux de la vieille.

Poilus, comprenez-le une fois pour toutes : le règlement. C'est le règlement. Donc, vieillissez. Et taisez-vous.

Albert CASABONA.

INFORMATIONS

Le problème Silésien

M. Lloyd George a voulu expliquer son attitude. Il a fait de nouvelles déclarations moins satisfaisantes que les premières !

L'affaire est trop grave, du reste, pour être réglée par des polémiques : l'Entente cordiale est en jeu, il serait lamentable que l'accord actuel fût rompu. Grâce à la bonne volonté de tous, cela ne sera pas.

M. WITOS RÉPOND

En attendant, M. Witos, Président du Conseil polonais a répondu en termes mesurés mais très fermes à la séance de la Diète.

Il a été établi, documents en main, que M. Lloyd George se trompe et que les districts réclamés par la Pologne contiennent une énorme majorité de Polonais.

« Il aurait fallu que M. Lloyd George, avant de prononcer son discours, eût bien voulu consulter l'encyclopédie britannique qui est, sans doute, dans sa bibliothèque, pour y trouver dans l'édition de 1911, volume 25, page 90, le passage suivant de l'article 1 relatif à la Haute-Silésie : « A l'est de l'Oder, les Polonais, dont le nombre dépasse un million, forment la masse principale de la population ».

AU CONSEIL SUPRÊME

Pour sortir de l'impasse, le chargé d'affaires britannique a fait une démarche, au Quai d'Orsay, pour demander au gouvernement de se faire représenter à une réunion du Conseil suprême à laquelle seraient également invités l'Amérique, l'Italie et le Japon. Tout en se montrant favorable à cette réunion, M. Briand a réservé son acceptation définitive jusqu'à la conclusion du débat sur la politique extérieure qui a lieu devant la Chambre.

Le désarmement de l'Allemagne

Le général Nollet, président de la commission de contrôle interalliée a remis au gouvernement allemand une note réglant l'exécution de la partie de l'ultimatum concernant le désarmement.

Cette note paraît être accueillie sans manifestations sérieuses de résistance.

Le Berliner Tageblatt croit savoir que des ordres ont déjà été donnés pour la livraison des canons de forteresse.

Dans la Reichswacht, le comte Re-

ventlow expose que l'ultimatum est inexécutable, non pas en raison des prestations financières qu'il impose, mais parce que le désarmement et le jugement des coupables sont impossibles.

Le Vorwärts lui répond en demandant pourquoi le jugement des coupables est impossible après qu'en moins de six semaines les tribunaux allemands ont réussi à condamner mille participants aux troubles de mars.

En ce qui concerne le désarmement, le gouvernement n'a qu'à agir contre tous ceux qui ne veulent pas livrer leurs armes avec la même énergie que contre les insurgés du centre de l'Allemagne, et M. Reventlow verra alors que tout ce qu'il considère comme impossible se réalisera en très peu de temps.

Le Reich prescrit le désarmement

La Gazette de Voss signale que le gouvernement d'Empire a adressé à tous les Etats allemands une note prescrivant la dissolution et le désarmement de toutes les organisations d'auto-protection.

Dans la note à la Bavière, les gardes civiques bavaroises seraient mentionnées spécialement ; mais, dit la Gazette, le contenu de la note ne peut laisser aucun doute sur le fait que les gardes civiques bavaroises font partie des organisations qui doivent être désarmées et dissoutes.

Le gouvernement autrichien ne veut plus de plébiscite sur la question du rattachement à l'Allemagne

Le chancelier Mayr, parlant dans une réunion à Innsbruck de la question du rattachement à l'Allemagne, a déclaré :

« Au cas où d'autres provinces, suivant l'exemple du Tyrol, organiseraient un plébiscite, le gouvernement fédéral, conscient de sa responsabilité vis-à-vis de la population et de son existence future, refuserait de faire parvenir les résultats à la Société des nations. Le moment actuel serait le plus défavorable pour une pareille démarche. »

Les projets militaires

Le « Journal Officiel » de vendredi matin publie le projet de loi relatif à la constitution des cadres et effectifs. Le projet de loi fait suite à ceux que le gouvernement a déjà déposés sur l'organisation générale des armées et sur les règlements en vue de faire face aux principales éventualités.

Il s'inspire des nécessités suivantes :

- 1° Prévoir une mobilisation générale de toutes les ressources en hommes et en matériel dans tous les domaines ;
- 2° Préparer la mobilisation d'échelons plus réduits ;
- 3° Assurer dès le temps de paix l'éducation militaire en vue de la mobilisation, le rôle que l'expérience de la guerre a permis d'assigner aux différentes armes.

Le budget de 1922

Le ministre des finances a pris, devant les Chambres, l'engagement de déposer le projet de budget pour l'exercice 1922 assez à temps pour que le vote en puisse être obtenu sans douzièmes provisoires.

La grève anglaise

On croit que la solution est prochaine. De plus en plus la lassitude est grande chez les grévistes.

Le concours apporté par les chemins et les dockers a été inefficace parce que trop tardif, disent les meneurs.

Quoi qu'il en soit, la partie est perdue. Il ne reste plus qu'à trouver le terrain d'entente. On s'y emploie ardemment.

Si les propriétaires des mines sont assez avisés pour s'en tenir à des propositions acceptables, s'ils savent s'affranchir d'un individualisme égoïste dans l'élaboration des détails du plan qui leur est proposé et si les leaders des mineurs ont, de leur côté, la sagesse de collaborer sans arrière-pensée politique à cette forme d'organisation, de grandes calamités économiques peuvent être épargnées au pays.

Souhaitons-le !

Le nonce à Paris

La nomination de Mgr Cerretti, comme nonce à Paris a été annoncée officiellement par le Saint-Siège à M. Doulet, chargé d'affaires de France.

Emeutes en Egypte

De graves émeutes se sont produites au Caire. Les lanciers égyptiens sont intervenus, ont tué un manifestant et blessé plusieurs autres.

Les rois en exil

Le roi Charles de Hongrie a fait part au Conseil fédéral de son intention de quitter définitivement la Suisse dans le courant du mois d'août et a demandé de pouvoir continuer à rester en Suisse jusqu'à cette époque. Le Conseil fédéral a pris acte de cette communication et a accédé à la demande du roi, après que celui-ci eut donné son adhésion aux conditions mises à son séjour.

Le roi a notamment déclaré d'une manière formelle, pour lui-même et pour les personnes qui séjourneront auprès de lui, qu'ils s'abstiendront de toute activité politique pendant leur présence en Suisse.

L'occupation de la Belgique

La cour de Leipzig sera appelée à juger, le 8 juin prochain, deux sous-officiers allemands, qui se sont livrés pendant l'occupation en Belgique, à des actes de violence et de brutalité envers des enfants de Grammont.

Ces enfants étaient soupçonnés par les autorités allemandes d'avoir coupé des lignes télégraphiques. Dix-sept témoins belges, dont trois médecins, se rendront devant la cour de Leipzig pour faire leurs dépositions. Un sous-officier allemand est en fuite.

Le restaurant du Palais-Bourbon

On a inauguré, vendredi, le restaurant installé à l'usage exclusif des députés dans les locaux du palais. Environ 80 députés ont pris part à ce déjeuner. Le prix est de 7 francs par personne.

Sicotte histoire vous amuse...

Le parquet général a été averti que la Cour de Rouen venait de rendre son arrêt dans l'affaire Landru. Cette Cour a estimé que l'erreur de date commise sur l'une des pièces de l'instruction de M. Bonin était un erreur purement matérielle, une sorte de lapsus qui ne pouvait entraîner rien de la nullité de l'information.

En conséquence, elle a décidé que Landru comparaitrait devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise, qui aurait à connaître des crimes reprochés au Barbe-Bleue de Gambais.

Il est vraisemblable que l'affaire pourra venir cette fois devant les jurés de Versailles au mois d'octobre prochain, à moins que d'ici là Landru ne s'enfonce de nouveau dans le maquis de la procédure et ne se procure en cassation contre la décision des magistrats de la Cour de Rouen.

L'odyssée d'un forçat évadé

Le cas du forçat évadé est assez banal, celui du forçat évadé, mais repenti et sincèrement mué en honnête homme l'est beaucoup moins et vaut qu'on s'y arrête.

Il y a quelque 10 ans, Jules Carrel était condamné à 10 ans de travaux forcés, à la rélegation perpétuelle et déporté à la Guyane. Comme bien d'autres, il s'évada, mena l'existence aventureuse des convicts en rupture de ban, parcourut l'Amérique et vint en Angleterre. Dans ces neuf années, — il n'en avait passé qu'une au pénitencier de Saint-Laurent-du-Maroni, — Carrel fit peu neuve. Il exerça le métier de factotum dans les plus grands « palaces » et se fit à ce point remarquer par son caractère obligeant et la correction de ses manières que plusieurs personnes notoires auxquelles il servit de cicerone lui délivrèrent d'élogieux certificats. En dernier lieu, l'ancien forçat vint à Strasbourg, puis à Sarreguemines, où il épousa la fille d'un négociant. Malheureusement pour lui, il eut en son étoile une confiance excessive et se risqua à Paris.

Méridien, l'œil de la police, personifié par l'inspecteur Balagny, le dénicha à la terrasse d'un café de la place Pigalle. Immédiatement, il fut arrêté. De nouveaux juges décidèrent s'il convenait de le renvoyer au bagne ou de lui tenir compte des gages d'amendement qu'il a donnés.

Chambre des Députés

Séance du 19 mai 1921

La Chambre reprend ses travaux aujourd'hui. Et, en raison des incidents de Londres, qui vont avoir leur répercussion au Palais-Bourbon, il y a foule pour assister à la séance !... C'est M. Tardieu qui ouvre le feu. Il parlera pendant 1 heure 1/2 sans ajouter beaucoup d'inédit à ses précédentes interventions. Il entend démontrer que M. Briand a mal manœuvré. Il veut opposer l'œuvre d'aujourd'hui à celle d'hier et celle-ci seulement fut admirable ! La Chambre accueille avec quelque ironie ce plaidoyer *pro domo*.

Le bruit se répand que M. Briand ne parlera pas aujourd'hui. Aussitôt la salle se vide et c'est devant des banquettes à peu près vides que M. Baudry d'Asson et Margaine formulent à leur tour des critiques. Demain on pense que M. Forgeat et Briand prendront la parole. Ce sera une séance pleine d'intérêt.

Séance du 20 mai 1921

La Chambre continue la discussion des interpellations sur la politique extérieure. M. Marcel Cachin expose la thèse communiste. M. Forgeat succède à M. Cachin et reprend les critiques de M. Tardieu contre la dernière évaluation de la dette allemande. M. Loucheur, ministre des régions libérées répond en ce qui concerne le point de vue financier, et fait constater que la situation n'est pas aussi sombre que la prétend M. Forgeat et avant lui M. Tardieu.

La suite du débat est renvoyée à mardi.

Sénat

Séance du 19 mai 1921

Courte séance de rentrée. Le Président prononce l'éloge funèbre de MM. Millard et Etienne et on vote quelques projets sans intérêt.

Au cours de la séance, M. Deschanel a fait sa première entrée au Luxembourg. Un accueil particulièrement sympathique lui a été fait par ses collègues.

CHRONIQUE LOCALE

LA CLASSE 19

L'Allemagne ayant accepté l'ultimatum, la classe 19 doit se borner à monter la garde aux portes de la Ruhr.

Cette situation paraît intolérable aux groupements socialistes qui réclament bruyamment la libération des jeunes soldats.

Personne ne conteste que le maintien de la classe 19 sous les drapeaux soit une chose désagréable pour les intéressés. Et comme, d'autre part, cette mobilisation coûte cher à la France, tout le monde s'attend à ce que la preuve n'était faite qu'avec les Boches le maximum de prudence est de rigueur.

La Prusse a promis de s'exécuter. Elle le fera d'autant plus sûrement que nos soldats seront prêts à envahir la Ruhr au premier manque-ment à la parole donnée. Si le nouveau gouvernement de Berlin paraît plein de bonne volonté, il serait imprudent de ne pas voir qu'une partie de l'opinion allemande pousse à la résistance. Or, les clauses à remplir sont nombreuses, les dates d'échéance assez rapprochées. Il suffit donc de patienter quelques semaines pour voir si, vraiment, les vaincus rempliront tous les engagements pris. Et le meilleur moyen d'obtenir ce résultat, est encore de conserver nos moyens d'action pour prévenir une défaillance.

Personne, chez nous, ne tient à occuper la Ruhr sans raison. Mieux vaudrait que la Prusse ne nous en donnât pas l'occasion. Mais, une fois de plus, le meilleur moyen d'obtenir notre dû est de conserver sous les drapeaux les contingents nécessaires à l'action.

Aussi bien, la classe 21 sera mobilisable dans quelques semaines et comme il s'agit, dans la Ruhr, d'une opération de police et non d'une opération de guerre, l'heure du « remplacement » pourrait être avancée sans inconvénient sérieux.

L'époque où il sera possible de libérer la classe 19 est donc prochaine et le gouvernement se fera un devoir de l'avancer autant que les événements le lui permettront. Il n'a nul besoin pour cela des manifestations extrémistes, il sait bien que la campagne, le commerce et l'industrie ont besoin de bras et qu'il serait coupable de conserver sous les armes des hommes devenus inutiles.

Rien n'empêche, en attendant, de libérer par anticipation tous les cas qui paraissent particulièrement intéressants : les pères de famille ou les hommes mariés par exemple.

Médaille militaire

Par arrêté ministériel du 15 septembre 1920, la médaille militaire a été attribuée à la mémoire de l'aspirant Couderc Emile, du 83^e Infanterie, mort pour la France :

« Chef de section remarquable par son calme et sa belle attitude sous le feu. Modèle de courage pour tous ces hommes, a obtenu en toutes circonstances le maximum d'effort. Frappé mortellement le 11 avril 1916, au bois d'Avocourt, dont il défendait l'accès avec une rare énergie. »

LE RÉGIME DU BLÉ

Nous approchons du moment où une liberté complète du commerce du blé permettra le jeu de la concurrence, si désirable pour l'abaissement du coût de la vie.

On sait que l'Etat assure l'approvisionnement de la population en pain jusqu'au 1^{er} août 1921. « A dater du 1^{er} août 1921 et pour les céréales à provenir de cette récolte, dit l'art. 11 de la loi du 9 août 1920, le commerce sera libre à l'intérieur. »

Dans deux mois 1/2, le régime étatique auquel ont été soumis, pendant la guerre, la production et le commerce des céréales panifiables récoltées en France, ainsi que de la farine, sera définitivement supprimé.

Mais comment se comportera-t-on au sujet des céréales exotiques ?

En raison de la cherté du fret et de la tension des changes, l'Etat avait le monopole des achats à l'étranger afin de garantir le pays contre des prix excessifs. Mais aujourd'hui la situation s'est modifiée. Frets et changes ont fortement baissé, le coût des céréales exotiques, a, par suite, fortement diminué. On estime que, rendu au moulin, le blé étranger, droit de douane compris, ne reviendra qu'à 80 ou 85 francs environ.

Cette constatation contristera les producteurs français, mais elle réjouira les consommateurs. Il n'y a, en tous cas, qu'à laisser la concurrence produire ses effets bienfaisants. Il y va de l'intérêt de la masse. On ne comprendrait pas que la majorité fût sacrifiée à une minorité. D'autant que ce qui va se produire pour les producteurs de blé, s'est déjà produit pour l'industrie et le commerce. Ces derniers ont fortement pâti, ces temps derniers, des fléchissements de toutes natures, aggravés par un pénible marasme des affaires. C'était un mal inévitable. Dans le commerce, dans l'industrie, la liberté est absolue, elle doit l'être à dater du 1^{er} août dans l'agriculture.

Il en résultera un fléchissement inévitable dans le prix du pain. Ce résultat intéresse trop tout le pays pour ne pas l'emporter sur tout autre considération.

Service automobile Figeac-Conduché

Le Ministre des Travaux Publics vient d'adresser à M. Delmas, député du Lot la lettre suivante que nous sommes heureux de reproduire :

Paris, le 17 mai 1921.

M. le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu me signaler l'intérêt qui s'attache à la prompte approbation du contrat relatif à l'incorporation du réseau départemental du Lot, de la ligne de transports par automobiles entre Figeac et Conduché.

Je suis heureux de vous faire connaître que le 12 mai courant, j'ai soumis le dossier de cette affaire à l'examen du Conseil d'Etat.

Agrez, M. le Député et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics, Signé : Le Trocquer.

Commissions de ravitaillement

M. Camille Nozières, propriétaire et conseiller municipal à Figeac, a été désigné pour faire partie, en qualité de président, de la commission de ravitaillement numéro 4, instituée à Figeac, en remplacement de M. Nigon, décédé.

M. Alexandre Laquière, propriétaire et maire de Vayrac, a été nommé président de la commission de réception de ravitaillement numéro 8, ayant pour siège Vayrac, en remplacement de M. Faurie, démissionnaire.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Prorogation de la durée de validité des cartes d'identité pour familles nombreuses.

M. le Ministre des Travaux Publics vient d'autoriser la prorogation des dispositions de la loi du 14 février 1920 relatives à la délivrance, aux membres des familles nombreuses, de cartes d'identité, donnant droit à la délivrance de billets avec réductions variant de 30 0/0 à 70 0/0 sur les prix du tarif général, selon le nombre des enfants.

Les cartes actuellement en la possession des intéressés restent valables jusqu'au 15 juin 1921, sans formalités.

En vue de conserver le bénéfice de ces cartes après le 15 juin prochain les chefs de famille devront, du 10 mai au 1^{er} Juin, remettre les cartes de tous les membres de la famille à la gare où elles leur ont été délivrées, accompagnées d'une nouvelle demande et de certificats de vie n'ayant pas plus de 15 jours de date. Ces cartes seront remplacées si la situation de la famille ne correspond plus au taux de réduction qui lui était attribué ; dans le cas contraire, elles seront revêtues d'un timbre qui fixera leur durée de validité.

Pendant le temps nécessaire par l'accomplissement de ces formalités, les intéressés pourront continuer à obtenir des billets à prix réduits sur présentation d'une attestation qui leur sera délivrée par la gare ayant reçu le dépôt des cartes d'identité.

Passé le 15 juin, les cartes délivrées antérieurement au 1^{er} mai 1921 et non remplacées ou non revêtues du timbre dont il est parlé plus haut cesseront d'être valables.

Une Fortune.....

Une fortune ne vaudra jamais la santé. L'eau **Saint-Martial** assure la parfaite régularité des organes digestifs.

M. PAUL ORLIAC, Pharmacien Normale, dépositaire général à Cahors.

Le Congrès des Mutilés

Voici le programme des fêtes des 21 et 22 mai 1921 à l'occasion du Congrès de la Fédération des mutilés sous la présidence de M. Maginot, ministre des pensions.

Samedi 21 mai 1921. — à 20 h., salves d'artillerie ; à 21 h., grande retraite aux flambeaux avec le concours de l'**Avenir Cadurcien** ; à 21 h. 30, grand concert vocal et instrumental sur le perron de l'Hôtel de Ville avec le concours de l'**Avenir Cadurcien** et des enfants des écoles, sous la direction de MM. Rivière et Lacoste.

Dimanche 22 mai 1921. — à 6 h. 1/2 précises du matin, salves d'artillerie ; à 8 h., réception à la gare de M. Maginot, ministre des pensions, par M. le Préfet, MM. les parlementaires du département, les autorités civiles et militaires, MM. les chefs de service des administrations, les délégations des mutilés et les membres composant le bureau de la Commission extra-municipale des Fêtes.

Visite des Monuments et de la Ville par M. le Ministre.

A 10 h. 15, réception de M. le Ministre, par la Municipalité de Cahors, à l'Hôtel de Ville.

De 9 à 11 h. du matin, au Théâtre Municipal, 1^{er} Congrès des Mutilés, Veuves et Ascendants avec le gracieux concours de l'**Orchestre Symphonique**.

A 11 h. du matin : rentrée de M. le Ministre dans la salle du Congrès. « **Marseillaise** » (**Orchestre symphonique**) ; Réception de M. le Ministre par M. le Président de la Fédération des Mutilés ; compte-rendu de la séance et lecture des vœux à M. le Ministre par M. le Rapporteur de la Fédération des Mutilés ; allocutions de M. le Maire de Cahors et de M. le Préfet ; Discours de M. le Ministre ; musique par l'**Orchestre Symphonique**.

Midi, on, d'une façon précise, à la sortie du Congrès, salves d'artillerie. A midi 30, à la caserne Canrobert (ancien séminaire) grand banquet sous la présidence d'honneur effective de M. Maginot, Ministre des Pensions, assisté de MM. les Parlementaires du département.

A 15 h., sur les allées Fénelon, **Fête Populaire**, avec le gracieux concours des diverses sociétés : musicales, sportives, des enfants des écoles.

A 15 h., réception des délégations de Mutilés à la Préfecture.

Soirée. — à 20 h. 30, illumination de l'Hôtel de la Préfecture, de l'Hôtel de Ville, du Théâtre Municipal.

Grand Concert de Gala au bénéfice de la Fédération des Mutilés, Veuves et Ascendants du Quercy, organisé par la Commission extra-Municipale des Fêtes, avec le gracieux concours : 1^{er} Artistes amateurs de la ville ; 2^e Sociétés diverses de la ville ; 3^e Etablissements scolaires ; 4^e l'**Union littéraire et artistique** ; 5^e l'**Orchestre Symphonique**.

Voici le détail des fêtes de l'après-midi qui auront lieu sur les Allées Fénelon :

Mouvements d'ensemble par la Société « **Compound-Club** ».

Chœurs par les Elèves-Maitres et Maitresses des Ecoles Normales.

Salut à la République (Méhul).

L'Alouette de Ramau (choeur en 4 parties).

La Marseillaise.

Concert par l'**Avenir Cadurcien**.

Kermesse organisée par l'Association des Veuves au bénéfice des Orphelins de la Guerre.

Voici le programme du concert vocal et instrumental qui aura lieu au Théâtre avec le concours de l'**Orchestre Symphonique** et de l'**Union littéraire et artistique** au bénéfice de la Fédération des Mutilés, Veuves et Ascendants du Quercy :

1^{re} partie : concert. — 2^e partie : concert. — 3^e partie :

La Prise de Cahors

Drame en un acte en vers

de M. Gervais Nicolai

Distribution des rôles :

Henri de Navarre, M. Ilbert.

Sénéchal de Vezin, M. Pouchet.

Roger de Roussillon, M. Barreau Robert.

Bourgeois de Cahors, M. Caumer V.

Captaine huguenot, M. Sarrazin F.

Un traitre, M. Pélassié Paul.

Un garde, M. Verdier.

Soldats huguenots, bourgeois de Cahors et gentilhommes.

Rassemblement dimanche matin :

Pour les Veuves de guerre et les Pupilles, Ancien Evêché, à 7 h. 1/4.

Pour les Ascendants et les Mutilés devant la Mairie à 7 heures.

Aviron Cadurcien

Les membres actifs de l'Aviron Cadurcien sont instamment priés d'assister, le dimanche 22 courant à 7 h. 30, à la réception de M. Maginot, Ministre des Pensions. Un emplacement spécial leur sera réservé dans la cour de la gare de Cahors, présence obligatoire.

Les membres qui n'auraient pas été touchés par une convocation individuelle, voudront bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Pour le Conseil d'Administration, Le Secrétaire Général.

Un éliminatoire de tir a eu lieu vendredi à Caillac en vue du prochain concours de tir qui aura lieu à Agen le 29 mai.

L'Aviron cadurcien s'est attribué la 1^{re} place du classement (par M. Ollivier) et la 4^e (par M. Hornières).

Société des Etudes du Lot

Séance du 2 mai 1921

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r BERGOUNIOUX

M. Saint-Marty signale, dans le Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, deux lettres trouvées dans nos archives et qui ont trait à un tableau du peintre toulousain Cammas, conservé aujourd'hui dans l'Eglise de la Dalbade à Toulouse.

M. le Président communique 2 numéros du **Répét du Lot** dont l'un contient des notes étymologiques curieuses concernant des noms de notre pays et l'autre, l'annonce d'une prochaine notice sur le Pont Valentré.

Il lit ensuite quelques lignes du **Sudario Capituli Christi de Dominicis** où est précisée l'origine de cette institution de bienfaisance appelée la Charité de Pentecôte. Elle avait été fondée vers le XIV^e siècle, à l'occasion du pèlerinage qu'attirait ici la vénération de cette relique dont le don à notre Cathédrale remontait à Charlemagne. Ces jours-là qui coïncidaient avec une grande foire, on distribuait du pain aux pèlerins pauvres, sur le Pont-Neuf et non à la Barre, suivant l'affirmation de Bruno Malvezin.

M. le Président mentionne 5 actes des archives des notaires relatifs à la maison qui était située au Nord du Portail Alban ; actes du 28 mars et du 4 juillet 1639, de janvier, d'avril et d'octobre 1643. Il en résulte que cette maison appartenait à Gérard le Franc, conseiller du Roi, président de la Cour des Aides de Cahors, professeur de Droit à notre Université et aïeul du poète Lefranc de Pompiignan. Gérard Lefranc acheta la tour et le portail Al ben et en unit les chambres à celles de sa maison. Cette tour était percée, au rez-de-chaussée, d'une porte qui ouvrait sur la rue actuelle, où tout d'abord était une petite place. Gérard devenait ainsi le voisin de l'immeuble contigu, au Sud, et qui appartenait à un Lacoste. Gérard avait épousé en secondes noces une Hélène de Courtois de Caix, et c'est par ce mariage qu'était entrée dans la famille la propriété de Caix que Lefranc de Pompiignan possédait encore à la fin du XVIII^e siècle.

M. Grangié invite la Société à se faire représenter à la réunion que le Syndicat d'Initiative tiendra cette année à Martel et aussi à l'excursion qu'il organise pour les 15 et 16 mai.

M. Paumès signale le succès distingué qu'a eu au Nouveau-Théâtre de Paris une comédie de M. E. Eggerter qui a pour titre « Une Halte de Don Juan ».

M. l'abbé Sol lit un fragment de son travail sur les actes de l'Etat-Civil en Quercy, dont le Congrès des Sociétés Savantes a remarqué tout récemment l'intérêt.

La Société désireuse de le publier, décide de demander à cet effet une subvention au Conseil Général.

Concert et bal

Le concert suivi de bal donné par le Compound dans la salle de l'Apollo, a été des mieux réussis et des plus gais.

Après un défilé d'amateurs, qui obtinrent tous de vigoureux applaudissements, le bal s'organisa, très animé jusqu'à une heure avancée de la nuit.

La recette, destinée à l'œuvre des camps de vacances, aura certainement été fructueuse.

Compound Club Cadurcien

Nous recevons, au moment de mettre sous presse, un compte rendu de la fête de charité des 17 et 18 mai ainsi que la liste des numéros gagnants de la Tombola. Nous les publierons dans le numéro de mardi.

Théâtre de Cahors

L'Association des Grands Galas a donné vendredi une représentation de « **LA FAVORITE** » qui a obtenu un très vif succès.

L'interprétation fut en tous points remarquable. Mlle Alex, impeccable dans le rôle de Léonor et M. Poggi dans celui de Fernand furent très applaudis.

Ajoutons que la tournée qui interpréta dimanche sur notre scène « **Paillasse** » n'avait rien de commun avec l'Association des Grands Galas Lyriques de notre ville.

Boeufs égarés

Dans la soirée de vendredi, M. Viguié, propriétaire à Espoux, commune de Trespoux, a eu la désagréable surprise de constater la disparition de 2 boeufs qui paissaient dans son champ.

Les recherches faites toute la nuit n'ont donné aucun résultat.

Les personnes qui pourraient fournir des renseignements sont priées de les transmettre au bureau de police.

Cylindrages à vapeur

Opérations probables au cours de la semaine du 23 au 28 mai 1921.

Répandage et cylindrage de matériaux d'empiècement sur la route nationale n^o 3.

1^o de 67 k. 9 à 69 k. 3 (à Castel-franc) ;

2^o de 76 k. 1 et 78 k. 3 (entre Puy-l'Evêque et Duravel).

Immigration à Cuba

AVIS

Les Français qui se rendent à Cuba, attirés par des contrats de travail alléchants sont avisés que la loi cubaine interdit l'immigration provoquée dans ces conditions et déclare nuls et sans effets tous contrats de travail passés hors des frontières de l'île.

En débarquant à Cuba ils se trouvent dans l'impossibilité de faire res-

pecter des conventions souscrites en abusant de leur bonne foi et de leur ignorance de cette loi.

D'autre part nos agents consulaires ne peuvent dans ces conditions intervenir en leur faveur.

Concours de chevaux

Un concours pour chevaux de type selle de pur sang et de demi-sang de 3 ans, hongres et pouliches, présentés montés, aura lieu à Montauban le samedi 4 juin 1921, à 13 heures sur la carrière du quartier des dragons.

Concours

Un concours pour l'emploi d'élève du service de santé militaire médecins et pharmaciens sera ouvert le 21 juillet 1921.

Les candidats devront se faire inscrire, s'ils sont civils, à la Préfecture du département où ils font leurs études médicales ; s'ils sont militaires à la Préfecture du département où ils tiennent garnison.

La liste d'inscription sera ouverte le 1^{er} juin, et close le 25 juin, terme de rigueur.

Les demandes de bourses et trousseaux seront déposées dans les Préfectures où résident les familles, du 1^{er} juin au 10 juillet inclus, lors même que les intéressés feraient leurs études ou leur service militaire dans un autre département.

L'Instruction sur l'admission et le programme des épreuves sont déposés à la Préfecture du Lot (1^{re} division) où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 22 mai 1921, par la

Pharmacie PALAME

Boulevard Gambetta

Etat-civil de la Ville de Cahors

Du 14 au 21 mai 1921

Naissances

Conquet-Augusta-Lucienne, rue P. Wilson.

Alibert Gergette-Jeanne-Jacqueline, rue des Cadourques, 4.

Vincent Gabriel-Maurice, rue P. Wilson, 6.

Garrigues Maxime-Paul, allées Fénelon.

Publications de mariages

Guari Pierre, employé du P. O., à Cahors et Archimbal Hilaire, s. p., à Brive.

Costes Jules, employé aux usines Latéocobre à Toulouse, et Aubraville Claire, s. p., à Toulouse.

Vingès Jean-François, cultivateur à Saubiac, et David Emile, cuisinière à Cahors.

Baillès Aimé-Augustin, sergent rengagé au 7^e à Cahors, et Pirotte Marie-Louise, comptable à Cahors.

Mariage

Miquel François, employé d'octroi à Cahors, et Toussaint Eugénie, s. p., à Cahors.

Décès

Arène Jean-Pierre, s. p., 72 ans (Hôpital).

Lucien Marie-Joséphine-Marguerite, épouse Robert, s. p., 50 ans, rue Maréchal Joffre, 6.

Albane Jeanne, veuve Morial, s. p., 72 ans, rue Labarre, 16.

Guirandie Marie-Antoinette, épouse Pradal, s. p., 35 ans, rue Martin Baudel.

Delbrou Pierre-Léon, s. p., 61 ans, rue Sainte Barbe, 8.

Mercier Marie-Cloilde, s. p., 60 ans, cours de la Chartreuse, 12.

Les Vertus des Plantes

Purifiez votre sang avec les végétaux précieux qui poussent abondamment dans nos campagnes.

Herboristerie médicinale de 1^{re} classe. Villa des Tours, quai Cavaignac (près le pont du chemin de fer), CAHORS.

Albas

Obsèques. — C'est le vendredi 13 courant qu'ont eu lieu les obsèques de M. Lafon Léonard, instituteur en retraite à Albas, qui venait de s'éteindre à l'âge de 72 ans après une bien douloureuse maladie. Il n'est pas exagéré de dire que toute la commune d'Albas, sans distinction d'idées, avait tenu à rendre hommage à l'ancien instituteur qui avait dirigé son école pendant 23 ans et à témoigner sa sympathie au fils qui la dirige depuis 14 ans.

Le deuil était conduit par M. Lafon fils instituteur à Albas, et son fils Jean, avocat, accompagnés de M. Laniès professeur au Lycée de Toulouse et des parents les plus rapprochés. M. Philippou directeur de l'Ecole normale de Cahors, représentait l'Administration académique. Dans le cortège avaient pris place de nombreuses personnalités. Nous avons remarqué : MM. Hallberg, professeur honoraire de l'Université de Toulouse ; Verne, ancien Préfet d'Alger, Trésorier-payeur général honoraire ; Boulzougé, Ingénieur en chef honoraire ; Mourgues notaire, ancien maire d'Albas ; Dulac, maire d'Albas ; Vioussens correspondant de la **Dépêche** ; Dery, Ingénieur de l'usine hydro-électrique ; Coussié, Directeur de l'Ecole primaire supérieure de Luzech ; les anciens collaborateurs de M. Lafon et de nombreux instituteurs du canton de Luzech ; les élèves des écoles publiques et privées accompagnés de leurs maitres et maitresses ; et toute la foule des anciens élèves du père et du fils....

Mus par un sentiment de délicate reconnaissance à l'égard de celui qui fut pendant 20 ans le Directeur de leur Choral, les anciens orphéonistes s'étaient organisés spontanément pour chanter une messe de **Requiem** avec le concours du chœur habituel des jeunes filles. Les étrangers en furent vivement impressionnés.

Lognement, le cortège recueilli se déroula sur la route pittoresque, de l'Eglise au cimetière où, devant la foule assemblée, M. le Directeur de

l'Ecole normale prononça le discours suivant :

Mesdames, Messieurs, Chers amis, Au nom de M. l'Inspecteur d'Académie aujourd'hui empêché, je suis venu ici rendre les derniers devoirs à l'ancien maître vénéré et aimé dont nous avons à déplorer la perte.

M. Lafon était si connu et estimé de vous tous et si profondément sympathique qu'il me serait difficile de dire de lui des choses que vous ignoriez et de signaler une de ses qualités, une de ses bontés que vous n'avez pu apprécier aussi bien et mieux que moi.

Sa carrière, vous la connaissez. Elle s'est déroulée parmi vous. M. Lafon était un enfant d'Albas qu'il n'avait quitté que pour

est éteinte à jamais cette physionomie si rayonnante et si douce et la certitude que ne périront pas le souvenir et l'œuvre de cet être d'apôtre qui sut si bien, tout en suivant son rêve et en s'attachant à son idéal, semer inégalement le bon grain de l'union dans les coeurs d'une riche exubérance de sa chère commune d'Albas, que personne ne sut aimer mieux que lui.

Puisse le témoignage imposant de cette œuvre recueillie, être pour sa veuve et ses enfants qui lui ont prodigué les soins avec tant de dévouement, et dont la douleur est immense, pour son petit-fils Jean qui l'aimait tant, et pour tous les siens, non une consolation hélas ! mais le meilleur des réconforts.

Qu'ils reçoivent ici l'expression de nos condoléances attristées et de notre sympathie bien affectueuse.

Une fois encore nous prions M. Lafon et sa famille de vouloir bien agréer nos très vives condoléances.

Lanzès
Obsèques. — Dans un de nos derniers numéros, nous avons annoncé le décès, survenu à Oran, du jeune Jean Lalo, soldat de la classe 1921, enlevé à l'affection de ses parents, quelques jours après son incorporation.

Les démarches nécessaires ayant été faites, les autorités civiles et militaires autorisèrent le transfert du corps, et c'est ainsi que la dépouille mortelle du jeune Lalo, partie d'Oran le samedi 14 courant arriva en gare de Vers le mercredi 18, d'où elle fut immédiatement ramenée à Ramailles, domicile de la famille.

Les obsèques eurent lieu le lendemain jeudi à Lanzès, au milieu d'une foule énorme de parents et surtout d'amis ; à la population presque entière de Lanzès, étaient venus se joindre de nombreux amis de la famille des communes de Sabadel, St-Martin-de-Vers, Cabrerets, Soullac, Labastide, etc.

De nombreuses couronnes avaient été offertes, les unes recouvraient le cercueil et d'autres étaient portées par des jeunes gens de Lanzès.

Un drapeau tricolore, cravaté de crêpe, porté par le sous-officier Courtiol, précédait le cortège.

Dans l'église, trop petite pour recevoir tout le monde, un superbe catafalque, entouré de drapeaux, avait été dressé.

Un cimetière, le jeune Jean Langlès prononça un discours, que nous regrettons ne pouvoir analyser, ce discours ne nous ayant pas été communiqué.

Le cortège imposant, qui a accompagné le jeune Lalo à sa dernière demeure, et les nombreuses personnes qui, spontanément, sont allées serrer la main du malheureux père, prouvent la sympathie et l'estime dont jouit dans le public la famille Lalo de Ramailles.

Puissent les nombreuses marques de sympathie qui, dans cette triste circonstance, ont été prodiguées à Mme et M. Marcel Lalo, être, pour les malheureux parents, sinon une consolation, au moins un adoucissement à leur cruelle douleur.

A notre tour, nous renouvelons à Mme Lalo, à notre ami, M. Marcel Lalo, greffier de la justice de Paix, et à toute la famille, nos très sincères sentiments de condoléances.

Saint-Cyprien
Courses de bicyclettes. — A l'occasion de la fête locale, des courses de bicyclettes dotées de prix importants en espèces, auront lieu à Saint-Cyprien, le dimanche 29 mai.

Les engagements sont reçus par M. Albert Burc, membre de la commission des fêtes.

Saint-Pantaléon
Election municipale. — Les électeurs de la section de Saint-Pantaléon sont convoqués, le dimanche 29 mai courant, à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement du regretté M. Lucien Vilas, adjoint décédé.

Dans notre section, la liste républicaine, depuis déjà longtemps, a obtenu la majorité et rien, jusqu'ici, ne fait supposer que la réaction tente de relever la tête.

Néanmoins, nous comptons sur la fermeté de nos édiles pour réaliser entre tous les républicains, une union des plus étroites, en ne présentant au suffrage des électeurs qu'un candidat susceptible de recueillir toutes les voix de notre parti.

A ce prix seul est la victoire, qu'on ne l'oublie pas.

Tous les démocrates, amis de l'ordre et du progrès, voteront, le 29 mai, en masse pour ce candidat et feront triompher, sur son nom la république démocratique et sociale.

Castelfrane
Obsèques. — Dimanche, ont eu lieu les obsèques de M. Louis Brinon, administrateur des colonies, décédé après une courte maladie.

Quoique depuis peu de temps parmi

nous, M. Brinon avait déjà, par ses manières affables, sa conquérir la sympathie de la population, et c'est au milieu d'une affluente et sympathique foule qu'il a été accompagné à sa dernière demeure.

M. Brinon était un admirateur de notre pays, il ne trouvait rien de plus beau que les rives du Lot, et ayant droit à la retraite, qu'il pensait prendre après un dernier séjour à Madagascar, il avait acheté l'important domaine de Pourquet, dont le cru était autrefois si réputé.

Depuis 1905, M. Brinon avait passé toute sa vie aux colonies : Congo, Côte des Somalis, Madagascar.

Très estimé de ses chefs, il était envoyé dans les postes difficiles, où il savait, non seulement remettre l'ordre par son courage et sa fermeté, mais, ce qui était mieux, se faire aimer des indigènes par sa justice et sa bonté.

Nous prions Mme Brinon et sa famille, de vouloir bien recevoir nos plus sympathiques condoléances.

Cajarc
Acte de probité. — Un portefeuille contenant une certaine somme en billets de banque a été trouvé par M. Vidal, plâtrier à Cajarc, qui s'est empressé de prévenir le crieur public.

Peu de temps après, le portefeuille a été réclamé par son propriétaire. Nos félicitations.

Quissac
Une victime du déraillement. — M. Jean Delfau, 36 ans, victime de la catastrophe de La Bachellerie, est décédé mercredi soir, à 4 heures, à l'hôpital de Brive.

M. Delfau était originaire de Quissac (Lot), où son corps a été transporté jeudi soir.

Dégagnac
Battue aux sangliers. — La battue qui a eu lieu dimanche dernier a été des plus intéressantes. Les rabatteurs ayant rencontré une bande d'une vingtaine de sangliers, une fusillade générale, partie de la ligne des tireurs, causa la plus grande surprise aux bergers qui furent stupéfaits de voir rouler des pelles abruties deux de grosses laies expirantes, en même temps que d'autres gros sangliers, perdant lesang à flot, jetaient par leur course vertigineuse, la frayeur dans les troupeaux des moutons.

Une nouvelle battue, sous la direction de M. Méridonne lieutenant de louveterie, aura lieu prochainement.

Gourdon
Médaille militaire posthume. — M. le maire de Gourdon a remis mercredi dernier, à M. Dardenne, pharmacien à Gourdon, la médaille militaire attribuée à la mémoire de son regretté fils Jean Dardenne, tombé glorieusement au champ d'honneur, à la fleur de l'âge.

Souillac
Un fou dangereux. — M. X... de Reyrevignes, donnait depuis quelque temps des preuves d'aliénation mentale. Le mariage de son fils acheva de le surexciter. Aussi, forma-t-il le projet de tuer tous ceux qui avaient collaboré à ce mariage : le notaire, le maire, le curé.

Pour mettre son plan à exécution, il se mit à revolver, pistolet, fusil de chasse avec d'abondantes munitions.

Dimanche soir à la tombée de la nuit, il partit, disant à son fils qui s'étonnait de le voir sortir si tard avec son fusil en bandoulière, qu'il se rendait à l'affût d'un lapin.

Le déséquilibré se rendit devant la porte de l'habitation de M. le maire de Lachapelle-Auzac. Apercevant M. Riaucoux à travers la serrure, il y appliqua le canon de son arme et fit feu.

M. Riaucoux en fut quitte pour la peur, mais sa femme fut blessée aux jambes.

Le pauvre fou, pensant avoir réussi son coup, se sauva à toutes jambes. On réussit, non sans difficultés, à le rejoindre et à le maîtriser.

Il est actuellement dans une maison de santé à Toulouse.

Variétés
Le Cahors à travers les âges

LES GUÈBRES
On s'est souvent demandé ce qu'étaient devenus les descendants des populations comprises entre les montagnes de l'Elbourz berceau des sectateurs de Zoroastre, des bords du Tigre et de l'Euphrate, ainsi que des Mages de la Perse et de la Chaldée, les historiens modernes ne nous en parlent pas. Nous savons cependant qu'une partie, à la suite des diverses guerres et des perturbations occasionnées par des tremblements de terre émigra dans l'Indou ouïseuh, dans les provinces du Concan et du Dekkan et qu'on évalue à 200.000 pour la seule ville de Bombay le nombre des Guèbres ou des Parsis. Ils sont devenus aujourd'hui les

cit, étaient fixés sur lui et le foudroyaient d'un atroce regard de haine.

Le magistrat se réveilla en criant d'épouvante, couvert de sueur, les membres brisés. Tout près de lui, sur la table, dans la lumière de la lampe, le journal était étendu.

Et pour le malheureux homme, la réalité était aussi affreuse que le cauchemar.

XVII
Le lendemain, M. l'avocat général Lesucy ne pouvait plus conserver le moindre doute. Ce Chrétien Forgeat, ce voleur et cet assassin, était bien son fils.

Dès le matin, le magistrat était allé au Dépôt, sous le prétexte de prendre quelques renseignements pour son grand ouvrage, et les géoliers de tous grades s'étaient naturellement empressés autour de lui, obséquieux, le képi à la main, avec des politesses qui essayaient vainement de faire mentir la locution proverbiale : « gracieux comme une porte de prison ». En passant devant les cellules réservées aux prisonniers d'importance, M. Lesucy s'arrêta et demanda au directeur du Dépôt, qui l'accompagnait dans sa visite :

— A propos... Et cet homme ?... Pour ce crime de la rue Cadet ?...
— Forgeat ?... Il est ici, monsieur l'avocat général, au numéro 4... Ce n'est que demain ou après-demain qu'on le transportera à Mazas.

— Et... quelle est son attitude ?...

commerçants les plus puissants du monde, leur probité est légendaire, ils ont des façons de vivre et de travailler qui diffèrent complètement des coutumes occidentales. On retrouve en Caorsi plus que partout ailleurs des indices certains de leur présence, confirmée par les noms de lieux tels que Conques, Concois, Concorès, Conquarrelles, Conquafans, Conquet, Conquettes qui ne sont que les différentes altérations dérivées du pays de Concan. Nous relevons aussi des familles de ce nom qui avaient conservé quelques vestiges de la tradition de leurs ancêtres, notamment la fête du Naurouz qui correspond à peu près à notre fête de Pâques, elle était célébrée en Caorsi autrefois par des réjouissances et des cérémonies très intéressantes pour marquer le renouvellement de l'année, qui avait lieu alors à l'équinoxe de printemps. Ce n'est que vers la fin du XIII^e siècle que cet usage a disparu complètement.

Les noms de lieux dérivés du Dekkan sont assez nombreux en Caorsi entr'autres, nous relèverons la Déganie qui prononcé en roman confirme suffisamment notre opinion. Dégagnac, Dégagnas n'en sont que des altérations. On nous dispensera d'entrer dans des détails philosophiques qui nécessiteraient un trop long développement. La concordance des noms de lieux avec ceux des noms propres comme Dégamp, Descamps dont les familles sont très nombreuses chez nous, vient à l'appui de nos affirmations, on orthographe souvent Dégan, Dégchamp.

Il y avait autrefois, nous dit Firdouzi célèbre poète persan, un Pehlwan d'une famille de Dikans, brave et puissant, plein d'intelligence et très illustre ; il aimait à rechercher les faits des anciens, et à recueillir les récits des temps passés. Il fit venir de chaque province un ancien qui avait recueilli les vieilles traditions, leur demanda l'origine des rois, des guerriers illustres, et la manière dont ils organisèrent, au commencement, le monde qu'ils nous ont transmis dans un état si misérable ; et comment sous une heureuse étoile ils terminèrent chaque jour une entreprise. Les grands récitèrent devant lui, l'un après l'autre, les traditions des rois et les vicissitudes du monde. Il écouta leurs discours, et en composa un livre dit de renom. C'est le souvenir qu'il a laissé parmi les hommes et les grands et les petits célébrèrent ses louanges.

L'auteur de cette première épopée est appelé par Firdouzi un Dekkan, ce mot signifie d'après les dictionnaires persans « Cultivateur » et « Historien », et la raison qu'on a coutume de donner pour expliquer par le fait de cette double signification, c'est que les agriculteurs persans étaient vassaux comme les Vayshiahs, lisez Vayssié, dans l'histoire de leur pays.

B. T.
PREMIÈRE MAISON EN GRAINES DE SEMENCES
DEMANDE AGENTS POUR LES ARRONDISSEMENTS du département du Lot et habitant l'arrondissement, possédant vélo. Faire offres à Monsieur P. DESAVOYE, 3 bis, Rue Rosa Bonheur, Paris (XV^e).

TISSUS DE ROUBAIX
Vente directe
Draperie et Robe, serge pure laine. Stock à liquider avec 50 % de baisse. Vente par coupes. Marchandise franco gare toutes quantités.
MILLIESCAMPS, 94, rue Cuvier, ROUBAIX (Nord).

Grand Pharmacie de la Croix Rouge
En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphore Garnal
Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 19.

LA GRÈVE ANGLAISE

De Londres : Il paraît peu vraisemblable que la Conférence entre les délégués mineurs et ceux des propriétaires de mines ait lieu avant la semaine prochaine. En attendant de se rencontrer, les deux parties se concertent chacune de son côté.

Au 50^e jour de la grève, le bilan des dommages causés à la Grande-Bretagne par la crise industrielle est considérable. Le pays a perdu, du fait de l'interruption de l'exploitation minière 27 millions 826.565 tonnes de charbon, plus d'un millier de bateaux sont immobilisés dans les ports, enfin 3 millions 120 mille ouvriers sont sans travail, dont 328.500 pour la seule ville de Londres.

L'ex-empereur Charles
De Cologne : On mande de Vienne que Charles IV ira s'établir en Espagne vers le 15 août. Après son retour de Hongrie, on cherchait pour lui une propriété près du Lac des Quatre-Cantons, mais tous les projets échouèrent, parce que les Communes refusèrent d'accueillir l'ex-empereur.

Krassine et les Allemands
D'Helmsingfors : Krassine qui est actuellement à Helmsingfors essaie de négocier des achats de bois et de s'assurer, d'autre part, d'accord avec des groupes industriels allemands, la mise en valeur d'importantes chutes d'eau. Krassine partira incessamment pour l'Angleterre.

Les Etats-Unis et la Haute-Silésie
De Washington : D'après certains renseignements recueillis au département d'Etat, le *New-York Herald* dit que le point de vue actuel des Etats-Unis dans la question de la Haute-Silésie est qu'il faut faire une distinction entre le différend local qui s'est élevé entre l'Allemagne et la Pologne au sujet des fixations des frontières et les conséquences qui peuvent résulter de ce différend.

Si le différend relatif aux frontières ne concerne pas les Etats-Unis, par contre ceux-ci pourraient se trouver intéressés au plus haut degré dans le cas où ce différend aboutirait à une querelle par laquelle les intérêts des Etats-Unis seraient affectés.

La distinction entre les politiques d'intervention ou de non-intervention est extrêmement fragile et elle le devient de plus en plus au fur et à mesure que s'accroît le désaccord entre M. Lloyd George et M. Briand.

BULLETIN FINANCIER
Paris, le 20 Mai 1921.

Le marché clôture la semaine dans les environs des plus bas cours. Londres a passé sur notre place, contrairement aux jours précédents, des ordres d'achats suivis et spécialement en pétrole. Une reprise momentanée des changes semble probable. Dans ces conditions, et avec de meilleures nouvelles sur la politique extérieure, le marché pourrait se relever sensiblement avant la fin du mois.

Nos rentes françaises ont peu varié, et les obligations du Crédit National 1919 et 1920 ont été fermes à 466 et 476.

Banques un peu mieux tenues : la Paris 1.412, Union Parisienne 949, Lyonnais 1.477, Société Générale 738.

Navigations irrégulières : Suez 5.880, Transatlantique 283, Chargeurs Réunis 637.

Cuprifères fermes : Rio 1.508, Tanganyika 68.

Industrielles russes soutenues : Naphte 388, Bakou 2.790, Lianosoff 490, Platine 613, North Caucasian 64,50.

Pétrolières plus résistants, malgré les ventes de Paris : Eagle 309, Shell 260, Royal Dutch 22.400, Ommium des pétroles 625.

Diamantifères et mines d'or relativement soutenues, les ventes de Londres ayant cessé : de Beers 495, Jagersfontein 109, Goldfields 41,50, Crown mines 92,25, Rand mines 107.

Caoutchoutières faibles sur des liquidations de positions peu solides : Financière 101, Padang 154.

REMERCIEMENTS ET AVIS DE NEUVAINE

Monsieur Ch. ROBERT, professeur au lycée Gambetta, Mademoiselle Andrée ROBERT, Monsieur René ROBERT, Monsieur A. LACHAU et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner leurs sympathiques condoléances et principalement celles qui ont assisté aux obsèques de

Madame Ch. ROBERT
Une messe de neuvaine sera célébrée le jeudi 26 mai à 8 heures du matin à la Cathédrale.

REMERCIEMENTS
La famille LAFON remercie bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Léonard LAFON
Instituteur honoraire
Officier de l'Instruction publique
Albas, Lot, le 14 mai 1921.

UNE FEMME GUÉRIE de l'ENTÉRITE par l'eau de SAINT-MARTIAL

Nous écrivons : « J'étais atteinte d'entérite avec constipation et j'avais de la fièvre. J'ai bu trois verres par jour d'eau de Saint-Martial ; après huit jours de traitement mes selles sont revenues normales et je me suis trouvée améliorée. »

Signé : Vve SOULIÉ, à Loubejac (Dordogne).

L'eau de Saint-Martial est le remède le plus facile et le plus agréable à prendre. C'est aussi le moins dangereux et le plus efficace.

Prix : 2 fr. 25 dans toutes les bonnes pharmacies.

Pour tous renseignements écrire : Source Saint-Martial, par Duravel (Lot). Bureau à Paris : 4, Av. de l'Opéra (1^{er}). Dépositaire Général à Cahors : M. Paul ORLIAC, Pharmacie Normale.

HERNIES

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI D'AILLEURS UNE PREUVE : Monsieur GLASER, Tous les bandages que j'avais portés me tourmentaient et mon mal s'aggravait. Votre appareil sans ressort qui se porte jour et nuit a radicalement immobilisé ma hernie et m'a permis de travailler sans fatigue. Je vous dois la force et la santé, avec toute ma reconnaissance, je vous autorise à publier ma lettre.

Monsieur Jacques CHABBERT, à CARBONNIÈRES, par Castres (Tarn). Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à : MAURS, Jeudi 26 Mai, de 9 h. à 5 h., Hôtel du Commerce. CAUSSADE, Lundi 30 Mai, Hôtel Larroque. CAHORS, Mercredi 1^{er} Juin, Hôtel de l'Europe. FIGEAC, Mercredi 15 Juin, Hôtel des Voyageurs.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE
Grossesse, Obésité
Matrice, Déplacement des Organes
BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE.



HERNIEUX découragés, qui avez tout essayé, ne restez pas désespérés. La Méthode du célèbre spécialiste herniaire le Professeur MICHEL de Paris, la seule reconnue, approuvée et recommandée par le Monde Médical, vous guérira de vos hernies. En voici des preuves récentes :

« M. P. Michel, « Je suis heureux de vous remercier du concours que vous m'avez prêté et des guérisons obtenues grâce à votre méthode dans le traitement des hernies que je vous ai adressés. Je vous en félicite bien sincèrement. »

« Toulouse, 30 novembre 1920. « Docteur David, 15, rue Bouquières. »

Gardelle Pierre, à Saint-Léon (Haute-Garonne). Salers Pierre, à Saint-Sernin (Tarn). Traversé Elie, adjoint à Nizas (Gers). Marignan Louis, à Saint-Serès (Hérault). Méjane Jean, à Rodelle (Aveyron). Escudé Jean, à Sariac (Hautes-Pyrénées).

Lunouzin Casimir, à Agassac (Haute-Garonne). Michel Léon, à Hérépian (Hérault). Girou Eugène, à Grusssessac (Hérault). Escaré Alban, à Béziers (Hérault). Castéra André, à Labatut (Landes). Louman Juliette, à Mazamet (Tarn). Mme Bertrand, à Pèrignan (Pyrénées-Orientales).

Causse Paul, à Carles (Tarn). Pidoux Alexandre, à Bécosta (Ariège). Cauveignes Antoine, à Bibel (Tarn). Courret Pierre, à Saleich (Haute-Garonne).

Tous guéris en quelques mois de hernies, chutes de matricés, etc.

Cette consécration médicale si autorisée et de tels résultats prouvent que la méthode du renommé spécialiste herniaire MICHEL, de Paris, est la seule qui existe par son ancienneté et par ses preuves, aussi nous conseillons à tous ceux atteints de hernies, chutes de matrice, etc., de profiter des passages à :

Villefranche-Rouergue, 21 juin, Hôtel Moderne. Gramat, vend. 3 juin, Hôtel de Bordeaux. Beaulieu, sam. 4 juin, Hôtel de Bordeaux. Morcerou, dim. 5 juin, Hôtel Neyrat. Salignac, jeud. 9 juin, Hôtel Galand. Labastide-Murat, 10 juin, Hôtel de la Poste. CAHORS, sam. 11 juin, Hôtel des Ambassadeurs.

Puy-l'Évêque, dim. 12 juin, Hôtel Cure. Oatus, lun. 13 juin, Hôtel Moles fils. Meyssac, mar. 14 juin, Hôtel des Voyageurs. Figeac, mer. 15 juin, Hôtel des Voyageurs. Assier, vend. 17 juin, Hôtel Carbonel. Brive, sam. 18 juin, Hôtel de Bordeaux. Cressensac, dim. 19 juin, Hôtel Cérou. Souillac, lun. 20 juin, Hôtel Moderne. Brive-Côré, mer. 22 juin, Hôtel Molinié. Brive, vend. 24 juin, Hôtel de Bordeaux. Cahors, sam. 25 juin, Hôtel Gazau. Gourdon, dim. 26 juin, Hôtel Ecu et Providence.

Chutes de Matricés — Prothèse
Prof. MICHEL, 1, rue Hélot (Allées Jean-Jaurès), Toulouse.

APPARTEMENT AVEC JARDIN A LOUER

6, Rue des Cadourques
S'adresser au bureau du Journal.

PROPRIÉTÉ CONFORT MODERNE A VENDRE

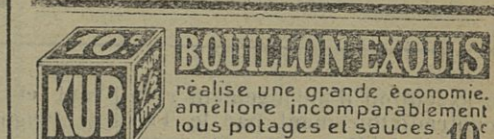
A Pradines près Cahors
Composée de : maison d'habitation sur cave comprenant : rez-de-chaussée, vestibule, salon, salle à manger, cuisine, chambre.

1^{er} étage : 3 chambres à coucher, salle de bain, cabinet de toilette, W.-C. avec eau, cabinet de débarras et grand garage.

Terrasse dominant la vallée du Lot, écurie, remise, buanderie et grenier. Jardin d'agrément, terre de culture, chasse, pêche.

Vous visiter, s'adresser sur place : M. CAZES Aristide, à Pradines (Lot).

Avec le MINIMUM de dépense, vous obtiendrez le MAXIMUM d'œufs en employant KARSWOOD. Une cuillerée à soupe de KARSWOOD ajoutée à leur nourriture est suffisante pour 20 POULES par jour, soit UN LIVRE POULÉ par 32 jours (UN CENTIME par POULÉ à par JOUR). En vente chez : M. H. LAVERGNE FILS, Près la Halle à Souillac.



réalise une grande économie, améliore incomparablement tous potages et sauces — EN VENTE PARTOUT 10.

LE COUPABLE

PAR François COPPÉE de l'Académie Française

XVI
Lentement, sans bruit, la porte de la prison s'ouvrit toute grande, il ne vit pas d'abord le visage de l'homme garrotté, car le prêtre, qui marchait à reculons devant lui, le tenait étroitement embrassé, pour lui masquer la vue de la machine. Mais Chrétien Lesucy fut étreint tout à coup, en pensant à ce visage caché, d'une angouisse atroce, et son cœur se mit à battre à gros coups. Il eut le pressentiment que, lorsqu'il verrait ce visage, ce serait pour lui quelque chose d'effrayant. Il voulut ne pas regarder, ferma les yeux pendant une seconde ; puis, cédant à un horrible désir de voir, de savoir, il les rouvrit.

La tête du condamné était déjà dans le trou de la guillotine ; mais le couteau ne tombait pas. Et Chrétien Lesucy vit alors que ce jeune homme — lui ressemblait comme un fils ressemblait à son père ; que ce visage était pareil à son visage de jadis, et que les yeux, ces deux yeux noirs, qui étincelaient sous un unique sour-

cil, étaient fixés sur lui et le foudroyaient d'un atroce regard de haine.

Le magistrat se réveilla en criant d'épouvante, couvert de sueur, les membres brisés. Tout près de lui, sur la table, dans la lumière de la lampe, le journal était étendu.

Et pour le malheureux homme, la réalité était aussi affreuse que le cauchemar.

XVII
Le lendemain, M. l'avocat général Lesucy ne pouvait plus conserver le moindre doute. Ce Chrétien Forgeat, ce voleur et cet assassin, était bien son fils.

Dès le matin, le magistrat était allé au Dépôt, sous le prétexte de prendre quelques renseignements pour son grand ouvrage, et les géoliers de tous grades s'étaient naturellement empressés autour de lui, obséquieux, le képi à la main, avec des politesses qui essayaient vainement de faire mentir la locution proverbiale : « gracieux comme une porte de prison ». En passant devant les cellules réservées aux prisonniers d'importance, M. Lesucy s'arrêta et demanda au directeur du Dépôt, qui l'accompagnait dans sa visite :

— A propos... Et cet homme ?... Pour ce crime de la rue Cadet ?...
— Forgeat ?... Il est ici, monsieur l'avocat général, au numéro 4... Ce n'est que demain ou après-demain qu'on le transportera à Mazas.

— Et... quelle est son attitude ?...

— Très accablée... J'ai idée que le gaillard ne donnera pas beaucoup de fil à retordre au juge d'instruction... Il est là, depuis hier en compagnie d'un gardien et d'un « mouton », selon l'usage. Mais il n'a pas encore dit ouï... A peine a-t-il mangé sa soupe, ce matin... Si monsieur l'avocat général désire le voir ? ajouta le directeur en faisant signe au porte-clefs qui le suivait.

Le géolier se hâta déjà et, pour ouvrir le numéro 4, fouillait bruyamment dans son troussac. Mais le magistrat l'arrêta d'un geste :

— C'est inutile... Je regarderai seulement par le trou du judas.

Ce trou, tout petit, mais qui s'évasait en forme d'entonnoir dans l'épaisseur du bois de la porte, permet aux curieux de voir tout l'intérieur de la cellule sans que ceux qui s'y trouvent puissent soupçonner qu'on les épie.

M. Lesucy appliqua au trou son œil droit, et, dès le premier regard, l'effroyable certitude le foudroya. Ce prisonnier lui ressemblait, ce prisonnier était son fils.

Chrétien Forgeat était assis près d'une table à l'autre bout de laquelle le gardien et un homme portant le costume des détenus, faisaient tranquillement accoudé sur son poing fermé, le prisonnier leur tournait le dos et son visage se présentait de face à l'œil qui le considérait.

Le cœur battant à grosses secousses, la sueur de l'émotion aux reins,

M. Lesucy reconnut sur-le-champ ces traits accentués, ce teint charbonneux, ces yeux profondément enfoncés sous l'arcade épaisse et noire des sourcils. Le doute n'était pas possible. Ce captif était bien un Lesucy, avait le type très caractérisé de la famille. Pris d'une sorte de fascination, le magistrat ne pouvait plus détourner ses regards de la figure de ce criminel. Il croyait se revoir lui-même quand il avait cet âge, quand il était l'amant de Perinette. Et pourtant la ressemblance, bien qu'incontestable, n'était pas à ce point frappante.

Au bout d'une longue minute seulement, il se rappela qui il était, où il était ; il put s'arracher à l'affreuse contemplation. Il lui fallut un effort pour dire aux gens de la prison qu'il désirait se retirer, et il s'aperçut alors que sa voix tremblait. Les corridors du Dépôt, tous les détours de ce sinistre logis sont heureusement fort sombres. L'avocat général put prendre congé des géoliers, qui le reconduisirent jusqu'au guichet, sans que personne remarquât sa pâleur et son visage bouleversé.

Il alla, machinalement, jusqu'au Palais de Justice, tout proche, s'y enferma dans son cabinet, reprit quelque empire sur lui-même, se dit : « Voyons... Du calme ! » envisagea l'horrible situation et se demanda : « Que faire ? »

Chemin de fer de Paris à Orléans

Nouvelle relation directe de nuit de Paris sur les lignes du Centre.

L'attention du public est particulièrement attirée sur les facilités que procurera la création, au 1^{er} juin prochain, d'un nouveau train direct (départ de Paris à 22 h. 06) comportant des voitures directes de toutes classes pour Toulouse par Capdenac et pour Aurillac (via Montluçon et Eygurande-Merlines).

Ce train donnera pour la plupart des gares du Berry, de la Marche, du Bourbonnais et du Nord de l'Auvergne toutes les correspondances assurées actuellement par les trains Express de soirée, évitant ainsi les longs stationnements en pleine nuit dans les gares de bifurcation.

Service automobile entre le Mont-Dore et Saint-Nectaire

A). Du 15 au 31 mai :
 Aller : Le Mont-Dore départ 7 h. Murois arrivée 8 h. 15, Saint-Nectaire arrivée 8 h. 30.

Retour : Saint-Nectaire départ 17 h. 45, Murois départ 18 h. Le Mont-Dore arrivée 19 h. 15.

B). Du 1^{er} juin au 20 septembre :
 Aller : Le Mont-Dore départ 8 h., Murois arrivée 9 h. 15, Saint-Nectaire arrivée 9 h. 30.

Retour : Saint-Nectaire départ 17 h. 45, Murois départ 18 h., Le Mont-Dore arrivée 19 h. 15.

C). Du 1^{er} juin à l'aller et du 2nd juin au retour jusqu'au 30 septembre :
 Aller : Le Mont-Dore départ 18 h. 30, Murois arrivée 19 h. 45, Saint-Nectaire arrivée 20 h.

Retour : Saint-Nectaire départ 7 h. 30, Murois départ 7 h. 45, Le Mont-Dore arrivée 9 h.

Service automobile de la Bourboule, le Mont-Dore, Besse.

Du 15 juin au 15 septembre :
 Aller : La Bourboule départ 12 h. 45, Le Mont-Dore départ 13 h. 00, Murois arrivée 14 h. 05, Besse arrivée 14 h. 30.

Retour : Besse départ 16 h., Murois départ 16 h. 25, Le Mont-Dore arrivée 17 h. 30, La Bourboule arrivée 17 h. 45.

Prix par place et par voyage simple
 Du Mont-Dore aux localités ci-après :

Saint-Nectaire : 11 fr. 50, Murois : 10 fr. Besse : 13 fr. 50.

De la Bourboule aux localités ci-après :

Murois : 13 fr. Besse : 16 fr. 50.

Les places peuvent être retenues à l'avance moyennant une taxe supplémentaire de 1 fr. par place en s'adressant au Bureau du Service Automobile à la Bourboule, au Mont-Dore ou à Saint-Nectaire.

Les Châteaux de la Loire en Automobile

Quatre circuits au départ de Tours (Place de la Gare) ; deux circuits au départ de Blois (Place Victor-Hugo), du 1^{er} mai au 9 octobre 1921.

En vue de permettre la visite rapide et pratique des plus intéressants châteaux des bords de la Loire, la Compagnie d'Orléans organise, les circuits ci-après :

Au départ de Tours.

A. — Tours, Loches, Chenonceaux, Amboise, Tours. Prix par place : 38 fr. Départ à 9 heures. Retour à 18 h. 45.

B. — Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Chinon, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours.

Prix par place : 35 fr. Départ à 9 h. Retour vers 18 h. 30.

C. — Tours, Chenonceaux, Amboise, Tours. Prix par place : 25 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 heures 30.

D. — Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 20 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

Au départ de Blois

I. — Blois, Cheverny Chambord, Blois. (Prix par place : 20 francs). Départ à 13 h. 15. Retour vers 17 h.

II. — Blois, Chambord, Cheverny, Chaumont, Blois. (Prix par place : 28 francs). Départ à 13 h. 15. Retour vers 18 h. 45.

Location des places : A la gare de Tours ; au Bureau spécial du Service automobile, 8, boulevard Béranger, Tours et 2, Place Victor-Hugo, Blois ; à la gare de Paris-Quai d'Orsay ; à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, au Bureau de Ville, 8, Rue de Londres, Paris, moyennant paiement de 1 franc par place.

Pour les jours de mise en marche, consulter les Gares et Bureaux désignés ci-dessus.

A VENDRE

2 voitures pour mutilé ou malade

S'adresser à M. PÉRIÉ, 24, rue des Cadourques.

PAPIERS PEINTS

SOLDÉS

à 1 fr. 30 le rouleau

Veuve RIVIÈRE

Ameublements

8, Rue Georges-Clemenceau

Ateliers de mécanique générale

Exécution de tous travaux sur dessins et modèles

TAILLAGE D'ENGRENAGES

Traitements terminiques

Travaux de rectification sur machines spéciales

De CEZAC (Périgueux)

SYPHILIS GUÉRISON ASSURÉE par nouveau traitement sans piqûres, facile à appliquer par le malade seul. LABORATOIRE des SPÉCIALITÉS (Service S) 22, Boulevard Sébastopol, 22, PARIS.

SI VOUS VOULEZ

Augmenter vos revenus sans nuire à vos occupations habituelles par un travail facile, agréable, lucratif, ne demandant ni aptitudes ni connaissances spéciales, à la portée aussi bien des dames que des Messieurs, devenez nos représentants.

Nos conditions vous rapporteront autant que si vous vous étiez établis.

Marc BOUET, Huilerie

SALON (Provence)

Huiles, savons, cafés, thés, chocolats, confitures, graisse végétale.

Gros — 1/2 Gros — Détail

Marché de La Villette

19 Mai 1921

ESPÈCES	ENTRÉES	RENTI	PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs....	1.943		3,00	2,50	2,25
Vaches....					
Taureaux....	1.856		3,25	3,00	2,75
Veaux....	7.325	302	3,50	3,25	3,00
Moutons....	2.819		4,80	4,50	4,30

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur les bœufs, mauvaise sur les veaux, difficile sur les moutons et porcs.

GARAGE DU NORD

ALIBERT & MURAT, Mécaniciens

4, rue des Cadourques, CAHORS (Lot)

Atelier de réparations -- Travaux soignés -- Location d'automobile (nouveau tarif)

Machines agricoles "HIRONDELLE" (Amoureux Frères)

1^{re} MARQUE DU MONDE

Toutes machines de récolte (Au plus bas prix)

FAUCHEUSE

APPAREIL A MOISSONNER

MOISSONNEUSE JAVELEUSE

MOISSONNEUSE LIEUSE

RATEAU et FANEUSE (Nouveau siècle)

Toutes pièces de rechange

POTEAUX de MINE

en chêne non écorcé

Sommes toujours acheteurs sur wagon départ Lot.

SCIERIE de la GARE. - CAHORS

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : B. ALIBERT.

Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles

Propriétés de rapport et d'agrément

Châteaux, Maisons, Villas, Jardins, Bois, Fonds de commerce

J. DELLARD

1, rue du Maréchal Joffre, CAHORS.

VÊTEMENTS TOUS FAITS et sur MESURE

VISITER LES VISITER

100.000 PALETOTS

TOUJOURS

ES MIEUX ASSORTIS

ES PLUS CHICS

es meilleur

marché.

AUX 100.000 PALETOTS

GRANDE

BAISSE

de PRIX

Etude de M^e Georges FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac (Lot), successeur de son père

VENTE SUR LICITATION

DE divers immeubles situés sur la commune de Terrou (Lot)

Adjudication fixée au VENDREDI DIX-SEPT JUIN MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à DEUX HEURES DU SOIR, au Palais de Justice, sis à Figeac, Boulevard Président Wilson

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Figeac, le onze mars mil neuf cent vingt-un, enregistré et signifié.

Il sera procédé le VENDREDI DIX-SEPT JUIN MIL NEUF CENT VINGT-UN, à DEUX HEURES du soir, au Palais de Justice, Boulevard Président-Wilson, devant Monsieur DUPUY, juge au Tribunal civil de Figeac, commis à cet effet ou à son défaut devant Monsieur le Président du siège, à la vente sur licitation aux enchères publiques de divers immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de Monsieur Baptiste PESTEL, en son vivant propriétaire-cultivateur demeurant et domicilié à Larguillies, commune de Terrou (Lot), et de la communauté ayant existé entre lui et Madame Rose-Marie ESPINASSE.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1^o Madame Marie PESTEL, sans profession, épouse de Monsieur Frédéric PRADAYROL, propriétaire-cultivateur, demeurant et domicilié à Plagnes, commune de Molières, et de ce dernier qui l'assiste et l'autorise ;

2^o Madame Rose-Marie ESPINASSE, sans profession, veuve de Monsieur Baptiste PESTEL, demeurant et domiciliée au même lieu de Plagnes, commune de Molières.

Toutes deux licitantes, ayant Maître FONTANGES pour avoué, d'une part.

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1^o Madame Léonie ALLET, sans profession, veuve de Monsieur Léon PESTEL « mort pour la France », prise en qualité de tutrice naturelle et légale de sa fille mineure : Elodie PESTEL, issue de son mariage avec le dit PESTEL, demeurant et domiciliée à Larguillies, commune de Terrou, co-licitante ayant Maître NUVILLE pour avoué, d'autre part.

Et de Monsieur JAULIAC Vincent, chaudronnier, demeurant à Latronquière (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur de la mineure Elodie PESTEL, susnommée, fonction à laquelle il a été nommé par délibération du conseil de famille de la dite mineure prise sous la Présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Latronquière, le trois mai mil neuf cent vingt-un et qu'il a acceptée.

DÉSIGNATION DES immeubles à vendre

LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

Le premier lot comprendra : un immeuble en nature de terre, paraissant porté au plan cadastral de la commune de Terrou sous les numéros 723, 725, 726, de la section D, lieux dits Larguillies et Champ de Mayou, pour une contenance d'environ soixante-dix-neuf ares soixante-dix centiares et un revenu imposable de quarante-quatre francs soixante centimes, confrontant à propriétés de Pradayrol, Cadiergues, Amadiou, Delroc et Lagarrigue.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois mille francs, ci 3.000

Le deuxième lot comprendra : divers immeubles en nature de terre, jardin, sol et cour, paraissant portés au plan cadastral de la commune de Terrou, sous les numéros 753 p, 753 p, 754, 755, de la section D, lieu dit « Larguillies » et 762, 763 de la section D, lieu dit « Lasbouygues » et « Larguillies » pour une contenance d'environ vingt-cinq ares soixante centiares et un revenu imposable de dix-sept francs soixante-quinze centimes pour la propriété non bâtie, confrontant à propriétés de Lagarrigue, Teyssédou, Laval et chemin public.

La mise à prix de ce lot sera de douze cents francs, ci 1.200

Le troisième lot comprendra divers immeubles en nature de châtaigneraie, terre et pré, paraissant portés au plan cadastral de la commune de Terrou, sous les numéros 1010, de la section D, lieu dit « Bois-Redon », 1066, même section, lieu dit « La Devèze », 1069, 1070, 1071, même section D, lieu dit « Pech de la Crête », pour une contenance d'environ un hectare soixante-six ares, quarante centiares, et un revenu imposable de trente-six francs quatre-vingt-onze centimes, confrontant à propriétés de Teyssédou, Benne, Delroc, Lavigayrie et chemin public.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de douze cents francs, ci 1.200

Le quatrième lot comprendra divers immeubles en nature de terre, châtaigneraie et pré, paraissant portés au plan cadastral de la

commune de Terrou sous les numéros 1076, 1077, 1078, 1079, 1080, de la section D, lieu dit « Pech de la Devèze », pour une contenance d'environ un hectare quatre-vingt-neuf ares vingt centiares et un revenu imposable de quarante-trois francs quarante centimes, confrontant à propriétés de Pradayrol, Lavigayrie, chemin public et Amadiou.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de dix-huit cents francs, ci 1.800

Le cinquième lot comprendra divers immeubles en nature de châtaigneraie et friche, paraissant portés au plan cadastral de la commune de Terrou, sous les numéros 1100, 1100 p, 1101 p, 1101 p, de la section D, lieu dit « au Sac », pour une contenance d'environ un hectare cinq ares quatre-vingts centiares et un revenu imposable de onze francs soixante-onze centimes, confrontant à propriétés de Pradayrol, Delroc, Lagarrigue, Benne et ruisseau.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, ci 500

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de douze cents francs, ci 1.200

Le quatrième lot comprendra divers immeubles en nature de terre, châtaigneraie et pré, paraissant portés au plan cadastral de la

commune de Terrou sous les numéros 1076, 1077, 1078, 1079, 1080, de la section D, lieu dit « Pech de la Devèze », pour une contenance d'environ un hectare quatre-vingt-neuf ares vingt centiares et un revenu imposable de quarante-trois francs quarante centimes, confrontant à propriétés de Pradayrol, Lavigayrie, chemin public et Amadiou.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de dix-huit cents francs, ci 1.800

Le cinquième lot comprendra divers immeubles en nature de châtaigneraie et friche, paraissant portés au plan cadastral de la commune de Terrou, sous les numéros 1100, 1100 p, 1101 p, 1101 p, de la section D, lieu dit « au Sac », pour une contenance d'environ un hectare cinq ares quatre-vingts centiares et un revenu imposable de onze francs soixante-onze centimes, confrontant à propriétés de Pradayrol, Delroc, Lagarrigue, Benne et ruisseau.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, ci 500

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de douze cents francs, ci 1.200

Le quatrième lot comprendra divers immeubles en nature de terre, châtaigneraie et pré, paraissant portés au plan cadastral de la

remis aux enchères en bloc en un seul lot sur clause de réunion sur la mise à prix formée du montant total de leur adjudication partielle et de la mise à prix des lots non enchères s'il y en a. Si cette nouvelle mise à prix est couverte, les adjudications partielles seront nulles et non avenues, dans le cas contraire, elles seront définitives.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Terrou, ils seront vendus tels qu'ils se présentent et se comportent avec leurs servitudes actives et passives.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître FONTANGES, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac le douze mai mil neuf cent vingt-un où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus-énoncés en cinq lots composés de la manière indiquée ci-dessus et sur les mises à prix, savoir :

Le premier lot de trois mille francs, ci 3.000 fr.

Le deuxième lot de douze cents francs, ci 1.200 fr.

Le troisième lot de douze cents francs, ci 1.200 fr.

Le quatrième lot de dix-huit cents francs, ci 1.800 fr.

Le cinquième lot de cinq cents francs, ci 500 fr.

Le troisième lot de douze cents francs, ci 1.200 fr.

Le quatrième lot de dix-huit cents francs, ci 1.800 fr.

Le cinquième lot de cinq cents francs, ci 500 fr.

Clause de réunion pour tous ces lots

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable : Figeac le dix-sept mai mil neuf cent vingt-un.

G. FONTANGES, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, y demeurant, Avenue de la Gare, poursuivant la vente.

L'EPARGNE

vend les meilleurs

Alimentation — Approvisionnement

TOULOUSE

PRODUITS